SCP FERRAN

Michel D.E.S. Droit Privé

Marie-Line Ingénieur E.N.S.C.T.

HUISSIERS DE JUSTICE

18 Rue TRIPIERE

31000 TOULOUSE

(angle 1 rue St Rome)

DENONCIATION

L'an DEUX MIL HUIT et le Vingt et un Tuillet (BABPLE - LIMDP)
- Trente Juillet (B-VALET)

A la requête de Monsieur LABORIE André et pour le compte de Monsieur et Madame LABORIE demeurant 2 rue de la Forge, 31650 SAINT ORENS (courrier poste restante) « sans domicile fixé » suite à une expulsion irrégulière en date du 27.3.2008

Nous S.C.P. FERRAN Michel et Marie-Line, Huissiers de Justice, 18 rue Tripière, 31 TOULOUSE

Avons SIGNIFIE et REMIS COPIE à :

1°) Madame BABILE Suzette, née D'ARAUJO, 51 Chemin des Carmes, 31 TOULOUSE
Où étant et parlant à : As personne

2°) LTMDP, SARL, 4 Impasse Bitet, 31 TOULOUSE (Gérant: Monsieur TEULE Laurent) et actuellement: 2 h. se le Forge STOFENS de GATTEURE (31') Où étant et parlant à : p. TEUR laurent gérant

- 3°) Maître CHARRAS Jean-Luc, Notaire, 8 rue Labeda, 31 TOULOUSE

 Où étant et parlant à : 100 personne
- 4°) Monsieur VA-LET Michel, Procureur de la République, Tribunal de Grande Instance, 2 Allées Jules Guesde, 31 TOULOUSE

 Où étant et parlant à : Au personne 4 étage late 447
- A Procès-verbal de dépôt de documents portant inscription de faux contre un <u>acte notarié du 6.6.2007</u> (n° d'enregistrement : 08/00027)
- B Pièces déposées

COUT		
Art. 6	26.40	
SCT	6.37	
Art.16	40.25	SOUS TOUTES RESERVES
TVA	14.31	DONT ACTE, duquel Nous avons laissé
Taxe	9.15	dessus SANDE INSTANCA
Poste	3.52	E PER EN
in the same of the	100.00	GREAFIER EN CHEF

A0UT 2008

(Hte-Gne)

copie comme

SINOME

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULOUSE

2 allées Jules GUESDE 31068 TOULOUSE CEDEX 7 2: 05.61.33.70.00

PROCÈS-VERBAL DE DÉPÔT DE DOCUMENTS PORTANT INSCRIPTION DE FAUX

Toulouse, le 08 Juillet 2008

Nº d'enregistrement: 08/00027

Au greffe du Tribunal de Grande Instance de Toulouse, et devant nous Christian HOST, greffier en chef, a comparu ce jour:

Monsieur André LABORIE,

Pour nous remettre en double exemplaire un acte d'inscription de faux principal par lequel il argue de faux.

Nous avons daté et visé ces exemplaires et remis l'un d'eux au déposant .

Le greffier en chef

Christian HOST

O8 OW 27
COURRIER ARRIVE LE:

- 8 JUIL. 2008

INSCRIPTION DE FAUX INTELLECTÉEI
CONTRE UN ACTE AUTHENTIQUÉ

Sur le fondement de l'article 306 du NCPC

Acte est déposé au greffe du Tribunal de Grande Instance de Toulouse ou de la cour qui ont une compétence exclusive en cette matière (NCPC, art. 286).

Contre un acte notarié effectué chez Maître CHARRAS Notaire le 6 juin 2007

A la demande de Monsieur LABORIE André et pour le compte de Monsieur et Madame LABORIE demeurant au N° 2 rue de la Forge 31650 Saint Orens (courrier poste restante) « sans domicile fixe » suite à une expulsion irrégulière en date du 27 mars 2008.

Acte authentique effectué par Maître CHARRAS Notaire à Toulouse 8 rue LABEDA 31000 et pour les parties suivantes : Entre la SARL LTMDB société à responsabilité limité dont le siège est situé au 4 impasse BITET à Toulouse et Madame D'ARAUJO Suzette épouse BABILE demeurant au 51 chemin des carmes à Toulouse.

MOYENS INVOQUES POUR ETABLIR LE FAUX.

Rappel:

Le faux intellectuel ne comporte aucune falsification matérielle a posteriori de l'acte, aucune intervention sur l'instrumentum. Il consiste pour le rédacteur de l'acte authentique, qui est nécessairement un officier public, à énoncer des faits ou à rapporter des déclarations inexactes.

Les actes authentiques : Actes de notaire, d'huissier de justice, d'officier de l'état civil, du juge, du greffier.

Sur la gravité du faux intellectuel :

<u>Art.441-4. du code pénal</u> - Le faux commis dans une écriture publique ou authentique ou dans un enregistrement ordonné par l'autorité publique est puni de dix ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.

L'usage du faux mentionné à l'alinéa qui précède est puni des mêmes peines.